

Monopolisation des pouvoirs

ment le P^r Clement l'affirme, mais c'est un fait dûment constaté.

Voilà mon premier point, monsieur l'Orateur. Le second porte sur la question de savoir si la commission aura le droit de proposer des changements.

Les banques au Canada ont joué un rôle essentiel dans le financement des sociétés étrangères qui essaient de mettre le grappin sur d'importants secteurs de l'économie canadienne. La commission aura-t-elle le pouvoir de recommander des changements profonds dans le système bancaire canadien?

Ma dernière observation, se rattache directement à l'une des tâches confiées à la commission d'enquête, c'est-à-dire celle de déterminer si une concentration de pouvoir représente un avantage socio-économique pour le Canada. La conclusion à laquelle le P^r Clement en arrive dans son ouvrage, c'est qu'une concentration du pouvoir économique au Canada est fondamentalement contraire à la thèse de ceux qui croient l'égalité sociale et économique, que pour instaurer une société qui permette l'égalité des chances, il est nécessaire de modifier radicalement la nature du pouvoir économique dans la société canadienne. Je doute beaucoup que l'on obtienne ce genre de recommandation d'une pareille commission d'enquête.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, il y a une quarantaine d'années l'enquête Stevens avait été instituée au Canada pour atteindre à peu près les buts poursuivis dans la déclaration du premier ministre. On en a rarement entendu parler depuis. Je ne voudrais pas que cette nouvelle commission arrive au même résultat, sans que nous sachions exactement où nous allons.

Monsieur l'Orateur, la formation d'une nouvelle commission royale annoncée par le très honorable premier ministre permettra certainement de découvrir des cartels, des monopoles, des coalitions et des concentrations, mais pas seulement si la Commission ne travaille que dans le domaine des grosses compagnies, des grosses corporations, où c'est clair qu'on en trouvera. Nous, du Parti du Crédit Social du Canada, avons un principe de base que nous lançons, que nous exprimons à travers le Canada et je cite:

[Traduction]

Nous avons la ferme conviction que l'individu représente l'élément le plus important d'une société organisée. En tant que créature de Dieu, ayant des besoins et des moyens spirituels, intellectuels et physiques, il a des droits inaliénables qu'il faut respecter et sauvegarder.

A cause de cette conviction, nous nous opposons catégoriquement au communisme, au fascisme et à toutes les formes de gouvernement totalitaire qui asservit le citoyen à l'État.

Nous désapprouvons toute organisation politique qui tend à promouvoir les intérêts particuliers de la main-d'œuvre organisée, du monde des affaires ou de la finance.

[Français]

Monsieur l'Orateur, la Commission royale d'enquête annoncée par le premier ministre devrait tenir compte de ce que le premier ministre de l'époque apprenait en 1931, et de ce que j'apprenais moi-même, dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, savoir:

Ceux qui contrôlent l'argent et le crédit sont devenus les maîtres de toutes nos vies et sans leur permission personne n'a plus le droit de respirer.

Monsieur l'Orateur, si cette commission ne fait des enquêtes que pour trouver les grosses corporations, nous

[M. Broadbent.]

n'en avons pas besoin du tout. Les lois actuelles s'occupent des corporations, des monopoles, des voleurs et le reste. Monsieur l'Orateur, non seulement y a-t-il concentration entre les mains des corporations, mais il y a aussi concentration entre les mains des syndicats ouvriers, ce qui constitue un égal danger à l'égard du citoyen moyen.

Je prenais connaissance ce matin, aux nouvelles, des plaintes de la CSN à l'effet qu'il existe des ententes entre la FTQ de Montréal, la Société de développement de la baie James, le gouvernement, la ville de Montréal et le reste, pour contrôler la main-d'œuvre.

Monsieur l'Orateur, on devrait ordonner à cette commission de «fouiller» dans les relations ou les conditions ouvrières autant qu'on lui demandera de le faire à l'égard du commerce, de l'industrie, des corporations, au Canada. Nous trouverons alors certainement des solutions aux problèmes qui nous confrontent présentement.

[Traduction]

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, pourrais-je demander au premier ministre si le gouvernement a l'intention de retarder l'étude des modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ou certains aspects de ces modifications jusqu'à ce que la Commission ait terminé son travail? Je pose cette question parce que le premier ministre a dit que la Commission a pour mandat de vérifier si les lois existantes et les modifications proposées à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions sont suffisamment détaillées et complètes pour assurer la protection de l'intérêt public, et le reste.

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur, au contraire. Nous espérons que les partis d'opposition collaboreront avec le gouvernement de façon à ce que la phase première de notre politique sur la concurrence, soit la mesure présentement à l'étude, soit sanctionnée le plus vite possible. Nous souhaitons en tout cas que le Parlement donne à cette mesure force de loi d'ici la fin juin.

Le gouvernement a dit clairement que cette phase première serait suivie d'une deuxième phase au cours de la prochaine session du Parlement. La deuxième phase contiendrait de nombreuses dispositions, mais je pense qu'on peut résumer l'esprit de cette loi en disant qu'elle vise à assurer une meilleure efficacité du système économique canadien. Si nous obtenons les recommandations à ce sujet en temps voulu, nous pourrions peut-être en incorporer certaines dans la loi ou du moins les étudier avant la fin de la prochaine session. S'il y a du retard, nous pourrions toujours passer à la deuxième phase et légiférer de nouveau au cours de la session suivante si cela semble justifié, d'après le rapport de la Commission.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire. Je n'ai nullement l'envie de me disputer à ce sujet avec le premier ministre; je veux seulement savoir quelles sont ses intentions à l'égard de la loi. Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures provisoires pour éviter tout nouveau mouvement d'envergure vers une concentration des pouvoirs des sociétés au Canada? Plus précisément, le gouvernement a-t-il l'intention de retarder la prise de possession d'Argus Corporation par Power Corporation, en attendant que les commissaires désignés aujourd'hui aient déposé leur rapport d'enquête?